

**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,****LE PRESIDENT,**

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président ;

DECIDE**Article 1**

Les tarifs pour l'inscription au CoDIT'14, organisée du 3 au 5 novembre 2014 par le LCOMS sont fixés comme suit :

Participants	Inscription avant le 10/09/14	Inscription après le 11/09/14
Inscription pleine	420 €	550 €
Inscription membres de l'UL, doctorants, étudiants	320 €	420 €
Frais de publication d'un article supplémentaire (un seul article supplémentaire peut être associé à une inscription)	120 €	150 €
Entrée supplémentaire au dîner de gala (nombre de place limité)	70 €	100 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente à la Présidence, dans les locaux du LCOMS, et publiée sur le site intranet de l'Université.

Fait à Nancy, le 8 juillet 2014



Le Président

Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis **10 JUL. 2014**
au Recteur, Chancelier des Universités le